

# UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél.: 03 88 60 97 07 - Port.: 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS: unsa.syndicat@strasbourg.eu

Internet UNSA CUS: http://unsacus.facite.com/ Internet UNSA UD 67: http://unsaterritoriaux67.facite.com/

## INFOS DERNIÈRES

N° 373 - 5 septembre 2011

### <u>Direction de l'Education et de la Petite enfance</u> Déprécarisation

M. Pierre LAPLANE, **D**irecteur **G**énéral des **S**ervices, a informé, par message du **2 septembre 2011**, que **14 agents** employés en **CDD** en tant qu'agents d'entretien à la Direction de l'Education et de la **Petite enfance**, seraient **stagiairisés** en **septembre 2011**.

Ceci correspond à l'annonce qui avait été faite par M. Robert HERRMANN lors de la réunion intersyndicale du **21 juin 2011** avec les syndicats CFDT, CGT, FO et **UNSA**, annonce confirmée dans sa lettre du **28 juin 2011**.

## <u>Prime de fonctions et de résultats</u> dans la fonction publique territoriale

Une circulaire du <u>25 juillet 2011</u> met à jour l'annexe à la circulaire du <u>27 septembre 2010</u> relative à la **mise en œuvre** de la prime de fonctions et de résultats (PFR) dans la **fonction publique territoriale**.

Les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale concernés actuellement par la PFR sont :

- administrateur territorial (administrateur et administrateur hors classe),
- □ **ingénieur territorial** (ingénieur en chef de classe normale et de classe exceptionnelle).
- attaché territorial (directeur, attaché principal et attaché),
- n secrétaire de mairie.

#### Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

Une réunion intersyndicale sur l'EPCC «Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts» a été fixée au 29 septembre 2011.

## <u>Direction de l'Education et de la Petite enfance</u> Nouvelle organisation

Par message du **31 août 2011**, l'administration a informé les organisations syndicales de changements concernant la **concertation** sur la **nouvelle organisation** de la Direction de l'**Education** et de la **Petite enfance** (voir INFOS DERNIERES n° **365** du **25** juillet **2011**).

Tous les **agents** de la **DEPE** seront invités à rencontrer les **12** et **13 septembre 2011** Mme Nicole DREYER et M. Robert HERRMANN, en présence de l'administration, .

Une nouvelle phase de **rencontres** avec les **organisations syndicales** aura lieu à l'issue de ces réunions.

Très vraisemblablement, cela signifie que la nouvelle organisation de la DEPE ne sera pas présentée au Comité Technique Paritaire d'octobre 2011 (qui a été avancé au 6 octobre 2011).

Sur le fond, l'administration a précisé que l'économie globale de la *nouvelle* organisation de la **DEPE** n'était pas remise en cause par rapport à ce qui avait été proposé.

Des évolutions concernant l'encadrement de proximité ont néanmoins été annoncées.

Les organisations syndicales avaient déjà eu la garantie que le calibrage de poste actuel était maintenu pour les directeurs d'ALM en place (catégorie A) ainsi que pour les 8 concierges encadrant au moins 15 agents en place (catégorie B).

La pérennisation du calibrage en catégorie A des postes de directeur d'ALM est maintenant prévue. La pérennisation du calibrage en catégorie B de 8 postes de concierge a été mise à l'étude. Ceci répond, au moins partiellement, à des demandes formulées lors de la réunion du 6 juillet 2011 avec le Directeur Général des Services.